

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE DU CONSERVATOIRE

Procès-verbal de la réunion du mardi 21 Février 1956

106/301



Etaient présents: M.M. ROMBAUT, adjoint délégué aux Beaux-Arts,
LANNOY, Directeur du Conservatoire,
Mmes COIBA et GILQUIN-MIOUX,
M.M. BERNAST, BOTTIN, DESWARTE, LECOMTE, VERMERE.

Assistait également à la réunion: Mlle OSSIEUR, Secrétaire du Conservatoire

Excusés : M.M. BAZELIS et LOOTEN.

La séance est ouverte à 15 heures par M. ROMBAUT, Président, adjoint délégué aux Beaux-Arts.

M. ROMBAUT tient à saluer tous les membres de la Commission, dont certains lui étaient déjà connus et souhaite qu'un travail constructif soit accompli pour la bonne marche du Conservatoire.

Il regrette de n'avoir pu tenir cette réunion plus tôt, mais il souligne qu'il se tient en rapport constant avec M. LANNOY qui le met au courant de toutes les questions urgentes.

Le procès-verbal de la réunion du 8 Octobre 1954 est adopté ensuite sans observation. M. Lannoy souligne à ce sujet que les situations de M. REMART, chargé du cours de tuba et de M. ROBILLARD, professeur de la classe de chœurs sont susceptibles d'être régularisées prochainement.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. ROMBAUT souligne que le Conservatoire de Lille a tout intérêt à se soumettre aux règlements nationaux. Ceux-ci stipulent par exemple que les professeurs des 14 disciplines de base, prévues pour le classement en 1ère catégorie (qui est la catégorie du Conservatoire de Lille), doivent avoir 12 heures de cours par semaine.

Or, ceci n'est pas le cas pour plusieurs professeurs d'instruments à vent tels que M. PLESSIER (basson) et VANCOPPENOLLE (hautbois).

1°) Concours pour le recrutement d'un professeur de la classe d'alto.

Cette question est en litige depuis plusieurs mois. Le ministère voudrait que ce poste comporte 12 heures de cours, alors que le précédent titulaire, décédé, n'avait que 6 heures.

M. Lannoy porte alors à la connaissance de la Commission un plan qui permettrait, en s'échelonnant sur 5 ans, de donner satisfaction au Ministère et également aux Professeurs de six enseignements de base qui n'ont que six heures de cours et qui sont par ordre d'ancienneté :

M. PLESSIER, basson - M. VAN COPPENOLLE, hautbois.
M. DHAENE, trombone - M. VANNIER, violoncelle supérieur
M. HAZARD, contrebasse - M. CONORD, cor.

Ce plan comporte les points suivants :

De l'avis de M. Lannoy, le besoin de classes de déchiffrage se fait sentir, car les élèves suivent les cours d'instrument et les cours de solfège, mais rien n'est prévu pour les habituer à déchiffrer directement sur leur instrument et ils se trouvent gênés à la sortie du Conservatoire.

Octobre 1956 : S'il était possible d'obtenir de la Municipalité l'autorisation d'ouvrir trois classes de déchiffrage: une pour les instruments à cordes, une pour les instruments à clavier et une pour les instruments à vent, on pourrait, lors du concours pour la classe d'alto, prévoir 6 heures pour l'alto et six heures pour le déchiffrage (instruments à cordes).

La classe de déchiffrage (instruments à claviers) serait confiée à M. DHAENE (professeur de la classe de trombone) qui est également pianiste et a été chef

d'orchestre à la Radio. La classe de déchiffrage des instruments à vent serait confiée à M. VAN COPPENOLLE qui est professeur de la classe de hautbois.

Dans le même ordre d'idée, et pour permettre une meilleure utilisation de la bibliothèque et de la discothèque par les élèves, M. LANNOY souhaiterait que l'on créât un poste de professeur-bibliothécaire qui serait confié à M. PLESSIER professeur de basson très érudit ayant une grande habitude des partitions musicales, à qui l'on donnerait six heures de cours supplémentaires pour occuper cette charge.

Ceci permettrait l'ouverture du foyer souhaité par tous les élèves et la mise en ordre de l'importante bibliothèque. Travail qui ne peut être mené à bien avec le personnel administratif restreint que possède le Conservatoire: une Secrétaire pour 450 élèves et un seul surveillant, qui suffisent à peine aux besognes administratives toujours plus nombreuses.

En Octobre 1958, M. TALLON, professeur de violoncelle préparatoire et solfège élémentaire, prendra sa retraite, à ce moment on pourra donner à M. VANNIER, actuellement professeur de la classe supérieure de violoncelle les 6 heures du cours préparatoire et à M. HAZARD les six heures du cours élémentaire de solfège.

En Octobre 1961, M. PELLEMEUILLE prendra sa retraite et 12 heures seront ainsi récupérées. Il pourrait alors être remplacé au solfège supérieur par M. CONORD. Il resterait 6 heures de cours de musique de chambre à pourvoir.

Concours pour la nomination d'un professeur de la classe de harpe.

La Commission est d'accord pour attendre la réponse du Ministère à la demande de titularisation présentée par la Préfecture, de Mme PARRENIN, actuellement professeur intérimaire. Mme PARRENIN donne entière satisfaction et avait d'ailleurs passé le concours lors de la nomination de Mlle DUPUY et avait été classée 2ème.

Si la réponse du Ministère est négative, le concours sera lancé.

2°) Classe d'Histoire de la Musique.

Ce poste n'est toujours pas pourvu depuis le départ de Mlle DUPUY. M. le Directeur pense qu'il sera difficile de trouver un bon professeur avec les 6 heures prévues, il conviendrait de jumeler ce cours avec une autre discipline à créer "Pédagogie-Préparation au Professorat d'Enseignement Musical dans les Lycées", et comportant également 6 heures.

En résumé la Commission est unanime pour demander à l'Administration la création des disciplines nouvelles désirées par M. le Directeur. M. Rombaut précise qu'il fera lui-même les démarches nécessaires auprès de M. le Maire et auprès de M. l'Adjoint aux Finances. S'il était impossible d'obtenir complète satisfaction, M. Rombaut suggère de procéder par palier et de commencer par l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un professeur d'alto qu'on pourrait jumeler avec une classe de déchiffrage (instruments à cordes) : création de 6 heures ou avec le Cours d'Histoire de la Musique (6 heures existantes).

Dans ce 2ème cas, on demanderait seulement la création de deux nouvelles disciplines: 6 heures de déchiffrage pour les instruments à vent et 6 heures pour les instruments à cordes. Postes qu'on confierait alors à M.M. VAN COPPENOLLE et PLESSIER

3°) Application de la circulaire ministérielle du 2 Juillet 1953 - Composition des Jurys.

La Commission est d'accord pour la composition des Jurys prévue par cette circulaire ministérielle. Les jurys seront donc composés comme suit :

- Le Directeur de l'Etablissement
- L'Adjoint délégué ou son représentant
- Un représentant des Professeurs
- Une personnalité lilloise de la spécialité
- Deux personnalités parisiennes ou de l'extérieur spécialisées.

La Commission unanime approuve ces instructions qui seront mises en vigueur cette année.

4^e) Création d'une classe de percussion et d'une classe de danse.

Sans méconnaître l'utilité de ces deux disciplines, la Commission estime qu'on ne peut demander un tel effort à la Ville. M. Rombaut propose de mettre à l'étude la création d'une classe de danse en corrélation avec les activités des Théâtres Municipaux.

La question sera revue ultérieurement.

5^e) Aménagement des locaux du Conservatoire.

- a) agrandissement (par surélévation)
- b) installation d'un chauffage plus rationnel
- c) achèvement de la pose de bulgome
- d) insonorisation de la Grande salle de concert
- e) réfection de la façade
- f) peintures intérieure et extérieure.

M. ROMBAUT, qui a visité l'établissement, fera le nécessaire auprès de M. Bertrand, adjoint-délégué aux Bâtiments communaux, pour que les travaux repris ci-dessus soient inscrits en bonne place par la Commission du Plan et que les travaux soient entrepris par palier pour arriver à une réfection complète des bâtiments.

6^e) Mauvais état de l'orgue

M. le Directeur fait état d'une réclamation de Melle JOULAIN, Professeur, qui se plaint de l'état de plus en plus mauvais de l'orgue. Une demande sera faite près du facteur d'orgue pour lui demander s'il consentirait à étaler sur deux ou trois années la construction d'un nouvel orgue. M. ROMBAUT demanderait alors à ses collègues de la Commission des Finances l'inscription d'une somme au budget supplémentaire de deux ou trois exercices pour permettre la construction de cet instrument.

Une participation est prévue par l'Etat (en cas de reconstruction) et une somme de I.446.579 Francs est toujours inscrite au B.S.

7^e) Questions diverses

La Commission examine le cas de MM. PLESSIER et VANCOPPENOLLE qui ont perdu six ans de leur carrière du fait de la guerre. Une démarche sera faite directement auprès de Monsieur le Maire par les intéressés, cette question n'étant pas de la compétence de la Commission.

M. LANNOY aurait désiré qu'une loge puisse être réservée aux spectacles lyriques pour les élèves des classes de chant, de composition et de déclamation lyrique, par analogie avec ce qui est fait à Paris à l'Opéra. M. ROMBAUT comprend les raisons de cette demande et promet d'en parler au Directeur des Théâtres. Quelques places pourraient, peut-être, être réservées pour le Conservatoire, à certaines séances. La question sera étudiée sur le plan du Théâtre.

Demande de bourse pour l'élève Gantiez qui désire participer au Concours de Genève.

La Commission pense que ce serait créer un précédent que d'accorder une bourse dans ces conditions. Cet élève n'est pas lillois, ni même du département du Nord. M. ROMBAUT suggère que le Professeur conseille à GANTIEZ de demander une bourse, soit à la Mairie d'Auchel, soit au département du Pas-de-Calais.

Bourses pour les Centres Musicaux-ruraux

La Commission apprend avec satisfaction qu'une somme de 50.000 Francs a été portée au budget de 1956 pour l'envoi de deux jeunes élèves du Conservatoire dans les Centres Musicaux-ruraux.

Le Secrétariat va faire le nécessaire pour trouver deux jeunes gens entre 14 et 17 ans, dont les parents sont de situation modeste.

Séance levée à 16 Heures 50.

VU Le Directeur,
R. LANNOY

VU l'Adjoint Délégué aux Beaux-Arts,
G. ROMBAUT.

La Secrétaire,
C. OSSIEUR

Procès-verbal de la réunion du Jeudi 27 Septembre 1956

Etaient présents : M.M. ROMBAUT, adjoint délégué aux Beaux-Arts, Président,
BERNAST, BOTTIN, DELETOMBE, DESWARTE, LANNOY, LECOMTE,
VERMAERE, Mme COIBA, C. OSSIEUR, Secrétaire du Conservatoire.

Excusés : M.M. BAZELIS, LOOTEN et TOURNON.

M. ROMBAUT ouvre la séance à 15 heures. Il salue les Membres présents et particulièrement M. DELETOMBE qui siège à la Commission de surveillance pour la première fois.

M. ROMBAUT est heureux de présenter M. DELETOMBE à ses nouveaux collègues. Il rend hommage à ses qualités et à sa haute compétence administrative, qu'il a eu personnellement l'occasion d'apprécier ailleurs.

Réintégration d'élèves -

La première question à l'ordre du jour se rapporte à certaines suites des incidents qui se sont produits lors de l'examen de la classe de solfège deux clés. Plusieurs élèves, énervés par l'attente, ayant causé des déprédations au mobilier, des sanctions avaient été prises à l'encontre de sept d'entre eux qui avaient été renvoyés.

Les parents des jeunes DECLERCK Christian et Pierre, GUILLOUX Jacques, NAESSENS Georges et VAN DE WONDEL Geneviève ayant demandé l'indulgence de M. le Directeur, la Commission estime qu'il convient de lever la punition et de réintégrer les susnommés, tout en inscrivant un blâme à leur dossier.

La seconde question est supprimée. Elle avait trait à la situation de Mlle Nicole BUCHE, élève d'une classe supérieure de piano. L'intéressée demandait à être autorisée à effectuer une sixième année dans la classe. Après réflexion, elle a donné sa démission.

Réclamation de M. MARISSAL, luthier -

M. MARISSAL avait le 2 juillet, par lettre adressée à M. le Directeur du Conservatoire, élevé une protestation contre les Prix représentés par des " Bons à valoir ". Cette réclamation visait le Prix " Marcel DEMEY ". M. DEMEY, également luthier à Lille, apporte depuis quelques années un BON représentant 1.000 francs à valoir sur une réparation, à faire effectuer évidemment dans ses ateliers.

M. MARISSAL, qui donnait chaque année un Prix représenté par un " archet monté argent signé MARISSAL ", dit dans sa lettre " - Je serais heureux de connaître votre position à ce sujet avant de décider de ma participation au Palmarès 1955/1956.

Après une discussion au cours de laquelle M. LECOMTE parle de " guerre des luthiers ", le Président résume les idées émises par les divers membres, c'est-à-dire que la réclamation de M. MARISSAL est fort pertinente et que les " Bons à valoir " ne devraient plus être acceptés à partir de 1957.

Cette question étant réglée, M. ROMBAUT fait remarquer à la Commission :

- 1°- que M. MARISSAL, luthier à Lille, est Membre du Jury des classes d'instruments à cordes;
- 2°- que M. DEMEY, également Luthier à Lille, s'est, à plusieurs reprises, élevé contre la présence de M. MARISSAL au sein du Jury. Il donne comme argument que cette qualité de Membre du Jury au Conservatoire confère à l'intéressé des facilités pour son commerce.

Dans ces conditions, il serait logique de ne plus admettre M. MARISSAL comme Membre du Jury, les élèves pouvant se laisser influencer.

La Commission, unanime, est d'accord pour reconnaître que la qualité de Luthier de M. MARISSAL est incompatible avec celle de Membre du Jury au Conservatoire.

En conséquence, la Commission demande que le nécessaire soit fait par les Services administratifs de la 4ème Division pour régler cette affaire avant les concours publics de 1957.

M. ROMBAUT donne ensuite connaissance d'une demande verbale de M. DEFER, Professeur de la Classe de saxophone, qui désirerait obtenir des heures supplémentaires. La Commission estime que M. DEFER ayant 12 heures de cours par semaine, est privilégié par rapport à plusieurs de ses collègues qui n'ont que six heures. Cette question pourrait être revue ultérieurement lorsque toutes les questions en suspens, concernant les nouvelles disciplines, seront réglées.

En tout état de cause, et cela vaut pour toutes les disciplines, la Commission dans son ensemble, est hostile à l'octroi d'heures supplémentaires aux Professeurs ayant le maximum réglementaire de 12 heures de cours par semaine.

Cas de Mme PARRENIN, Professeur intérimaire de la classe de Harpe.-

L'intéressée a écrit à M. le Directeur pour demander où en était sa demande de titularisation. En effet, Mme PARRENIN est professeur intérimaire depuis le 1er octobre 1953. Pour des raisons de procédure, le Ministère ne veut pas donner son agrément à sa titularisation.

M. ROMBAUT suggère que M. LANNOY fasse une dernière tentative auprès de M. MASSIS, Inspecteur Général, en allant lui-même à Paris. Si cette tentative échouait, on lancerait immédiatement le nouveau concours pour le poste de "Professeur de Harpe", ce qui permettrait à Mme PARRENIN, qui avait été classée 3ème au dernier concours de poser sa candidature.

Création d'une classe de Danse -

M. ROMBAUT fait part du désir des Membres de la Commission des Théâtres de voir créée cette année, la classe de danse du Conservatoire. Il demande à M. LANNOY de présenter un rapport d'urgence, qui sera étudié par l'Administration Municipale.

L'Administration, qui est favorable en principe à cette création, pourrait prendre position en octobre pour que la classe puisse fonctionner à partir du 1er Novembre 1956.

La Commission est d'accord pour cette création avec 6 heures de cours par semaine, étant entendu que ceci serait fait à titre expérimental, comme l'avait demandé M. LANNOY.

M. ROMBAUT propose que la classe ainsi créée soit confiée, pour cette année, à M. CERULLO, Maître de Ballet à l'Opéra de Lille qui lui paraît qualifié pour tenir ce poste.

Les cours auraient lieu trois fois par semaine au Théâtre de l'Opéra, en attendant que les travaux, prévus au Conservatoire pour l'an prochain, permettent de dégager une salle qui serait aménagée spécialement pour la Danse.

La Commission donne son agrément aux propositions de son Président.

Séance levée à 16 heures 45.

Le Président invite les Membres de la Commission à assister à la Cérémonie qui va se dérouler à l'issue de la Séance et au cours de laquelle sera remise, à M. SCRIVE - THIRIEZ, la Médaille de Vermeil de la Ville de Lille.

VU : Le Directeur du Conservatoire,

signé : R. LANNOY

La Secrétaire,

signé : C. OSSIEUR.

VU : l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts,

signé : G. ROMBAUT.

M. BAZELIS , pour le concours de Harpe,

M. VERMAERE, pour le concours d'Alto et de déchiffrement, musique de chambre cordes,

M. DELETOMBE, pour la Pédagogie et l'Histoire de la Musique.

Travaux en cours : Chauffage.

La Commission visite les différents chantiers actuellement en cours dans le Conservatoire et se félicite des travaux entrepris qui vont permettre une meilleure utilisation des locaux et une meilleure organisation des cours.

Après la visite de la grande salle de concert, les Membres de la Commission insistent pour que le chauffage de cette salle soit assuré au plus tard pour le 15 Février, les concours de Professeurs devant se tenir dans cette salle les mardi 18 et mercredi 19 Février. L'Entrepreneur avait d'ailleurs promis que le chauffage serait assuré à partir du 1er Février.

Questions diverses .

Remplacement de M. RENART, chargé du cours de tuba, atteint par la limite d'âge.

Le Service du Personnel a fait connaître à M. LANNOY que M. RENART, atteint par la limite d'âge, devrait cesser ses fonctions de professeur de la classe de tuba à la fin de l'année scolaire 1957/1958. M. LANNOY demande l'accord de la Commission pour remplacer M. RENART par M. DHAENE, Professeur de la classe de trombone, en raison des affinités de ces deux instruments. Dans plusieurs Conservatoires d'ailleurs les cours de trombone et de tuba sont jumelés. La Commission, après discussion, ne voit pas d'inconvénient à cette façon de procéder qui ne serait que provisoire, la situation de Monsieur DHAENE, qui n'a que six heures de cours, pouvant toujours se modifier dans l'avenir.

La Commission décide de se réunir en avril pour revoir la liste des Jurys en raison des décès et des démissions.

M. LANNOY met alors la Commission au courant d'un beau geste de solidarité qui a uni le corps professoral, l'Administration et tous les élèves. En effet, une élève du Conservatoire, Mlle Colette PREVOST, a été sinistrée lors de l'incendie de la Place Louise de Bettignies. Une souscription ouverte aussitôt a produit la somme de 103.647 francs. Cette somme a été remise à Mlle PREVOST, par M. LANNOY, dans la plus stricte intimité.

M. ROMBAUT se réjouit de voir que la solidarité n'est pas un vain mot chez les artistes et félicite M. LANNOY de son initiative. La Commission charge M. le Directeur de remercier les Professeurs et les élèves de leur beau geste.

Séance levée à 17 heures .

VU: Le Directeur ,
Robert LANNOY

VU: L'Adjoint délégué,
G. ROMBAUT.

Le Secrétaire,
C.F. COQUART.

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE DU CONSERVATOIRE DE LILLE.

Séance du vendredi 7 Février 1958

106/341

Etaient présents : Me.ROMBAUT, Président, Adjoint délégué aux Beaux-Arts
M.M. BAZELIS, BERNAST, BOTTIN et VERMAERE, Membres
M. LANNOY, Directeur du Conservatoire
Mme COQUART, Secrétaire du Conservatoire.



Etaient excusés : Mme COIBA, M.M.DELETOMBE et LECOMTE.

Construction de nouvelles orgues au Conservatoire.

Par délibération n° 56/404I du 17 Juillet 1956, le Conseil Municipal a voté le principe de la construction de nouvelles orgues au Conservatoire et le mode de financement. Le nouvel instrument était prévu sans buffet ni façade, l'actuel buffet et la façade pouvant, nous l'espérons, abriter le nouvel instrument.

Malheureusement, lorsque le facteur d'orgues vint étudier sur place l'état de la façade pour une éventuelle remise à neuf, il s'aperçut que les tuyaux étaient particulièrement salis et abimés, de ce fait un repolissage était impossible. De plus le nouvel instrument qui possède 6 jeux de plus que l'actuel ne rentrerait plus dans l'espace actuel. Il fallait donc remplacer le buffet et la façade.

M. ROMBAUT met la Commission au courant des propositions de la Maison JACQUOT-LAVERGNE pour la construction d'une nouvelle façade comportant 57 tuyaux.

Il regrette d'abord que le Facteur d'Orgues n'ait pas fait remarquer, lors de l'élaboration de son premier devis en 1952, que la façade était en mauvais état et qu'elle ne pourrait pas être nettoyée et rénovée. De plus, il aurait dû prévoir que l'emplacement de l'orgue actuel ne pourrait suffire pour le nouvel instrument comprenant 6 jeux de plus.

La Commission, après discussion, estime que, puisque l'on construit un nouvel instrument, il est préférable de le faire complètement neuf. Tout en estimant que le facteur d'orgues a été imprévoyant, elle décide de choisir entre les trois propositions de JACQUOT-LAVERGNE :

- | | |
|---|-------------|
| 1ère proposition : une façade en étain fin de 75% poli, bruni, 57 tuyaux, écusson relevé Roman.Poids approximatif 598 kilós | I.500.000,— |
| 2ème proposition : une façade en étain à 75 % poli, bruni,57 tuyaux écusson imprimé Roman.Poids approximatif 570 kilos | I.312.450,— |
| 3ème proposition : une façade en zinc poli et verni 57 tuyaux écusson imprimé Roman .Poids approximatif 350 Kilos | 600.000,— |

La Commission se met d'accord sur la seconde proposition mais M.ROMBAUT suggère que M.LANNOY demande des précisions à JACQUOT-LAVERGNE sur la différence entre écusson relevé et écusson imprimé et insiste auprès de M.MASSIS, Inspecteur Général de la Musique au Ministère pour que l'Etat fasse un effort supplémentaire en faveur de la construction de notre orgue.

La Commission unanime se félicite de la construction du nouvel instrument qui fera honneur à la Ville de Lille qui ne possède pas d'instrument de cette qualité.

Concours pour la nomination de professeurs.Représentants de la Commission au sein des Jurys de concours.

La Commission, sur la proposition de M.LANNOY se met d'accord sur les noms de :

.....

106/301

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE
DU CONSERVATOIRE DE LILLE



Procès-Verbal de la réunion du 23 Mai 1958

Etaient présents : Maître ROMBAUT, Président, Adjoint Délégué
aux Beaux Arts,

M.M. BAZELIS)
BOTTIN ()
VERMAERE) Membres de la Commission
LECOMTE ()
DELETOUMBE)
Mme COIBA ()

M.LANNOY, Directeur du Conservatoire

Fondation DOUTRELON DE TRY

Sur la proposition de M.LANNOY, la Commission décide
d'allouer les intérêts disponibles de la Fondation Doutreron de Try,
soit la somme de 21.263 francs à Mademoiselle Janine CALLENS, élève
de la classe de chant de M.JOUATTE au Conservatoire National Supé-
rieur de Paris.

Séance levée à 15 heures 30.

Le Président,
G.ROMBAUT

Le Directeur,
R.LANNOY

COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU CONSERVATOIRE

Séance du mercredi 8 Octobre 1958

Procès - Verbal AD6/341

Etaient présents : M. ROMBAUT, adjoint délégué aux Beaux-Arts,
Président

M.M. BAZELIS, BERNAST, ROHART, BOTTIN, VERMABRE,
Membres

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire

Mme COQUART, Secrétaire

Excusés : M.M. DELETOMBE et LECOMTE

Absente : Mme COIBA.

M. le Président ouvre la séance en accueillant Me ROHART, nouveau membre nommé en remplacement de M. DESWARTE, décédé.

M. ROMBAUT est très heureux de la nomination de son ami Me ROHART, hautement qualifié pour remplir ces fonctions. Il estime que les avis et observations de M. ROHART seront toujours judicieux et très appréciés.

M. ROMBAUT se félicite ensuite de voir que les travaux entrepris approchent de leur terme. D'ici quelques mois, dit-il, Lille possèdera le plus beau Conservatoire de province, avec sa salle de concert entièrement rénovée, son nouvel orgue moderne, et ses salles de classes lumineuses et gaies.

M. ROMBAUT félicite M. LANNOY d'avoir accepté d'être président des J.M.F. sur le plan local. Il pense que cette nomination est une très heureuse initiative de M. NICOLY, Président-Fondateur du Mouvement J.M.F. en France, initiative qui amènera certainement un plus grand rayonnement de la musique à Lille.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Classe de DANSE. Sur la proposition de M. ROMBAUT, la Commission décide de demander à l'Administration Municipale de prendre en considération la création de six heures de cours supplémentaires; trois heures pour l'année scolaire 1958/1959, trois heures pour l'année scolaire 1959/1960/. La classe de danse serait ainsi un cours complet avec quatre degrés : préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur.

En effet, depuis sa création en 1956, la classe de danse obtient un grand succès auprès des parents désirant faire suivre des cours de danse à leurs enfants. Chaque année en Octobre un grand nombre d'inscriptions est pris et une sélection doit être opérée parmi les candidats, pour éviter l'encombrement de la classe. A la rentrée d'Octobre il y avait 20 élèves en cours moyen, 18 en cours élémentaire et 26 inscrits pour le cours préparatoire.

.../...

Interim des classes d'Alto et de Musique de chambre. (cordes)

Par suite de la défection de Madame MOULIN-CHARLET, nommée professeur d'Alto & de Musique de chambre (cordes), après concours en Avril 1958, (qui a demandé et obtenu de l'Administration Municipale l'autorisation de reprendre ses fonctions que le 1er Octobre 1959), M. LANNOY expose à la Commission qu'il a été obligé de prendre des décisions rapides pour permettre de commencer les cours dans de bonnes conditions.

Il a été fait appel à Mme BRION, 1er Prix du Conservatoire de Paris, Professeur au Conservatoire d'Arras pour assurer l'intérim de la classe d'Alto et à M. VANLIER, 1er Prix du Conservatoire de Paris, Professeur du cours supérieur de violoncelle (6h²) pour le cours de Musique de chambre.

La Commission trouve très judicieux le choix de M. LANNOY et donne son accord. Elle regrette seulement que Mme MOULIN n'ait pas cru devoir prévenir M. le Directeur du Conservatoire avant les vacances scolaires.

Question diverses

M. le Directeur expose le cas de deux élèves de Madame PÉRROT, en mauvaise forme physique lors du concours de fin d'année et n'ayant pas été mentionnées. Ces deux jeunes filles, très sérieuses, et travailleuses, demandent à être entendues lors de l'examen de repêchage d'octobre (Examen réservé aux seuls élèves titulaires d'une 2^e ou 3^e mention). M. LANNOY est d'avis d'encourager ces deux élèves.

La Commission donne son accord, à titre tout-à-fait exceptionnel, compte tenu des certificats médicaux fournis par les intéressées.

Jumelage avec le Conservatoire d'Essen.

M. LANNOY donne connaissance à la Commission d'une lettre du Recteur de l'Université de Paris, qui fait état d'une demande de M. le Directeur du Conservatoire d'Essen (Allemagne) qui désirerait effectuer des échanges d'élèves avec le Conservatoire de Lille. M. ROMBAUT estime qu'il est très difficile de donner satisfaction à cette demande. En effet, la Ville de Lille est jumelée avec la Ville de Cologne et le Conservatoire de cette ville serait plus qualifié pour les échanges artistiques avec notre Ecole de Musique.

La Commission prend acte de cette communication et laisse toute latitude à M. le Directeur, en accord avec l'Administration Municipale pour ouvrir des pourparlers avec le Directeur du Conservatoire de Cologne.

Il sera répondu en ce sens à M. le Recteur de l'Université de Paris.

Classe de saxophone.

M. LANNOY fait état d'une nouvelle demande de M. DEFER pour obtenir des heures supplémentaires. Ce dernier s'estime lésé parce qu'il a perdu sa place de musicien dans les Théâtres Municipaux et voudrait obtenir des heures supplémentaires pour compenser cette perte. .../...

M. ROMBAUT pense que ces deux choses ne sont pas liées et que le Conservatoire n'a pas à créer des heures non justifiées. Après étude des effectifs de la classe de saxophone, il est constaté par la Commission que cette nouvelle demande de M. DEFER ne se justifie nullement sur le plan enseignement. La classe n'est pas surchargée et les nouvelles inscriptions sont tout-à-fait normales, compte tenu que l'emploi de M. DEFER est à temps complet - (12 heures de cours par semaine). De nombreux professeurs ont encore des emplois à mi-temps et tant que leurs situations n'auront pas été régularisées, il ne sera pas possible de créer des heures supplémentaires pour les professeurs à temps complet.

La Commission est d'accord pour écarter cette demande.

Séance levée à 16 heures 35.

VU : Le Directeur
Robert LANNOY

VU: l'Adjoint délégué,
G. ROMBAUT

La Secrétaire
Mme COQUART.